

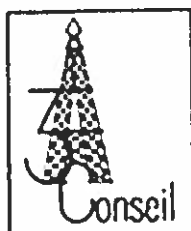
Fonds de dotation OP3FT

6 square Mozart

75016 – PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019



3 A CONSEIL

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris

34, rue de Liège - 75008 Paris - Tél. : 01 42 12 84 54 - Fax : 01 42 12 84 50 - E.mail : info@3a-conseil.fr
S.A.S. au capital de 56 000 Euros - RCS Paris B 383 335 007

Fonds de dotation OP3FT

Fonds de dotation loi du 4 août 2008

**6 square Mozart
75016 – PARIS**

SIREN 750 584 864

R A P P O R T

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 01 JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019

ooo 0 ooo

Aux Administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation OP3FT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président du conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les parties « Continuité d'exploitation et perspectives d'avenir » et « Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture » exposés dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Le fonds de dotation OP3FT a été créé via la dotation faite par la société STG Interactive sur le premier exercice social. Cette dotation est non consomptible et les biens et droits qui la composent sont inaliénables et incessibles. A ce titre, nos travaux ont notamment consisté à nous assurer du respect des dispositions statutaires relatives à la dotation en capital.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents adressés à aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance du fonds de dotation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 28 juillet 2020.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 24 septembre 2020,

SAS 3 A CONSEIL
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a long horizontal stroke that extends to the right.

Marc de SALINELLES
Président

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	5 016	4 697	318	566	- 248
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	1 341 753	125 934	1 215 819	1 229 568	- 13 749
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	108 546	97 686	10 860	7 251	3 609
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations	5 000		5 000		5 000
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	15 773		15 773	15 652	121
TOTAL (I)	1 476 088	228 318	1 247 770	1 253 038	- 5 268
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	1 588		1 588		1 588
Créances usagers et comptes rattachés	700 000		700 000	2 145 000	-1 445 000
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	1 394		1 394	6 276	- 4 882
. Personnel				69	- 69
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres					
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	3 398		3 398	63 746	- 60 348
Charges constatées d'avance	529		529	20 419	- 19 890
TOTAL (II)	706 910		706 910	2 235 510	-1 528 600
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	2 182 997	228 318	1 954 679	3 488 547	-1 533 868

3A CONSEIL

Expertise Comptable

Commissariat aux comptes

S.A.S au capital de 56 000€

34 rue de Liège - 75008 PARIS

Tél : 01 42 12 84 54 - Fax : 01 42 12 84 50

R.C.S Paris B 383 335 007

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	1 757 664	1 254 571	503 093
. Ecart de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	-1 256 276	503 093	-1 759 369
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	501 388	1 757 664	-1 256 276
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	767 333	846 850	- 79 517
Autres	685 958	734 033	- 48 075
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		150 000	- 150 000
TOTAL (IV)	1 453 291	1 730 883	- 277 592
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	1 954 679	3 488 547	-1 533 868
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

3A CONSEIL
 Expertise Comptable
 Commissariat aux comptes
 S.A.S au capital de 56 000€
 34 rue de Liège - 75008 PARIS
 Tél : 01 42 12 84 54 - Fax : 01 42 12 84 50
 R.C.S Paris B 383 335 007

Compte de résultat association

Présenté en Euros

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%	
	France	Exportations	Total	Total	
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services					
Montants nets produits d'expl.					
Autres produits d'exploitation					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Cotisations					
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs					
Revenus de la dotation		1 800 000	1 808 000	- 8 000	-0,44
Autre produits		43			N/S
Transfert de charges		28 652		28 652	N/S
Sous-total des autres produits d'exploitation		1 828 695	1 808 000	20 695	1,14
Total des produits d'exploitation (I)		1 828 695	1 808 000	20 695	1,14
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)					
Produits financiers					
De participations					
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					
Différences positives de change			2 020	- 2 020	-100
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (III)			2 020	- 2 020	-100
Produits exceptionnels					
Sur opérations de gestion					
Sur opérations en capital					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Total des produits exceptionnels (IV)					
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)		1 828 695	1 810 020	18 675	1,03
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT		-1 256 276		-1 256 276	N/S
TOTAL GENERAL		3 084 971	1 810 020	1 274 951	70,44

3A CONSEIL
 Expertise Comptable
 Commissariat aux comptes
 S.A.S au capital de 56 000€
 34 rue de Liège - 75008 PARIS
 Tél : 01 42 12 84 54 - Fax : 01 42 12 84 50
 R.C.S Paris B 202 000 000

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	5 188	7 911	- 2 723	-34,42
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	2 755	5 767	- 3 012	-52,23
Services extérieurs	177 875	199 337	- 21 462	-10,77
Autres services extérieurs	128 162	118 266	9 896	8,37
Impôts, taxes et versements assimilés	42 731	44 101	- 1 370	-3,11
Salaires et traitements	497 879	585 252	- 87 373	-14,93
Charges sociales	208 738	263 773	- 55 035	-20,86
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	24 052	25 738	- 1 686	-6,55
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	1 997 591	18	1 997 573	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	3 084 971	1 250 162	1 834 809	146,77
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées		517	- 517	-100
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)		517	- 517	-100
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		56 248	- 56 248	-100
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)		56 248	- 56 248	-100
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	3 084 971	1 306 927	1 778 044	136,05
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		503 093	- 503 093	-100
TOTAL GENERAL	3 084 971	1 810 020	1 274 951	70,44
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

3A CONSEIL
Expertise Comptable

Commissariat aux comptes

S.A.S. au capital de 56 000€

34 rue de Liège - 75008 PARIS

Tél : 01 42 12 84 54 - Fax : 01 42 12 84 50

R.C.S Paris B 383 335 007

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
. Personnel bénévole				
Total				

3A CONSEIL
Expertise Comptable
Commissariat aux comptes
S.A.S au capital de 56 000€
34 rue de Liège - 75008 PARIS
Tél : 01 42 12 84 54 - Fax : 01 42 12 84 50
R.C.S Paris B 383 335 007

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 954 679,23 E.

Le résultat net comptable est une perte de 1 256 275,79 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 28/07/2020 par le Conseil d'administration.

3A CONSEIL
Expertise Comptable
Commissariat aux comptes
S.A.S au capital de 56 000€
34 rue de Liège - 75008 PARIS
Tél : 01 42 12 84 54 - Fax : 01 42 12 84 50
R.C.S Paris B 383 335 007

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général 1999, règlement CRC 99-01 et règlement CRC 99-03, et des règlements CRC 2002-10, 2004-06, 2005-09, 2008-12, 2015-06, 2016-07 qui sont venus les compléter et/ou les rectifier.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Les ressources du Fonds de dotation OP3FT pour le financement de sa mission d'intérêt général sont constituées par les revenus de sa dotation et des dons manuels issus de la générosité publique.

Le Fonds de dotation OP3FT s'interdit toute activité lucrative, y compris accessoire. Aucun produit d'activité ni aucun produit de rétribution pour services rendus ne vient donc alimenter les ressources du Fonds de dotation OP3FT.

Conformément à son objet, l'intégralité des ressources est utilisée sur l'exercice pour la promotion, la protection et le progrès de la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet, utilisable gratuitement par tous.

Par décision en date du 11 décembre 2019, le Conseil d'administration de l'OP3FT a résilié le Contrat de Délégation du Registre Central Frogans (FCR) avec la société STG Interactive et désigné la société F2R2 comme nouvel Opérateur du FCR, sous réserve du versement par la société F2R2 d'un acompte de 150.000 euros à valoir sur la redevance mensuelle due au titre de la licence d'exploitation du FCR. Cette désignation a été entérinée postérieurement à la clôture de l'exercice 2019 de l'OP3FT, lors de la réunion du Conseil d'administration de l'OP3FT du 27 février 2020.

Continuité d'exploitation et perspectives d'avenir

Le fonds de dotation dispose d'inscriptions en privilège de la sécurité sociale et des régimes complémentaires, qui ne l'ont pas empêché d'obtenir des accords d'échelonnement de sa dette.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture :

- Evénements postérieurs à la clôture sans impact significatif sur les comptes :

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation. Les activités ont commencé à être affectées par la crise sanitaire du COVID-19 à partir du 11 mars 2020 et le fonds de dotation s'attend à un impact négatif sur les états financiers de l'exercice 2020. Compte tenu du caractère récent des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, il est difficile d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. Le fonds de dotation a obtenu au cours de l'exercice 2020 un prêt garanti par l'État d'un montant de 450.000 euros. A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la continuité de l'exploitation.

- Evénements postérieurs à la clôture avec impact significatif sur les comptes :

Au 31 décembre 2019, l'OP3FT détenait sur la société STG Interactive une créance s'élevant à 2.697.500 euros au titre des redevances dues sur la licence d'exploitation du Registre Central Frogans. Un accord transactionnel a été conclu le 28 juillet 2020 entre les deux parties, ramenant la créance que l'OP3FT détenait à la clôture de l'exercice à une somme globale et forfaitaire de 700.000 euros payable selon un échéancier. Cet accord a eu pour conséquence la traduction dans les comptes clos au 31 décembre 2019 d'une charge de 1.997.500 euros, correspondant à la différence entre le montant de la créance à la clôture de l'exercice et celui de l'indemnité transactionnelle.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Concessions, licences 1 à 3 ans
Brevets et création graphiques 5 ans
Installations/ agencements divers 5 ans
Matériel de bureau et informatique 1 à 3 ans
Mobilier 2 à 4 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 476 088

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 344 159	2 609		1 346 769
Immobilisations corporelles	97 492	11 054		108 546
Immobilisations financières	15 652	5 121		20 773
TOTAL	1 457 304	18 784		1 476 088

Amortissements et provisions d'actif = 228 318

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	114 026	16 606		130 632
Immobilisations corporelles	90 241	7 445		97 686
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	204 266	24 051		228 318

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	5 016	4 697	318	de 1 à 3 ans
Brevets et creation graph	1 341 753	125 934	1 215 819	5 ans
Instal./agenc.divers	6 740	2 711	4 029	5 ans
Mat.bureau & informatique	91 447	84 616	6 831	de 1 à 3 ans
Mobilier	10 360	10 360	0	de 2 à 4 ans
TOTAL	1 455 315	228 318	1 226 997	

3A CONSEIL

Expertise Comptable

Commissariat aux comptes

S.A.S au capital de 56 000€

34 rue de Liège - 75008 PARIS

Tél : 01 42 12 84 54 - Fax : 01 42 12 84 50

R.C.S Paris B 383 335 007

Frédéric Hyart Expertise Comptable

Page 21

Etat des créances = 717 696

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	15 773		15 773
Actif circulant & charges d'avance	701 923	31 923	670 000
TOTAL	717 696	31 923	685 773

Provisions pour dépréciation =

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL					

Charges constatées d'avance = 529

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

3A CONSEIL
 Expertise Comptable
 Commissariat aux comptes
 S.A.S au capital de 56 000€
 34 rue de Liège - 75008 PARIS
 Tél : 01 42 12 84 54 - Fax : 01 42 12 84 50
 R.C.S Paris B 383 335 007

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Etat des dettes = 1 453 291**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	767 333	767 333		
Dettes fiscales & sociales	675 481	675 481		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	10 477	10 477		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 453 291	1 453 291		

Charges à payer par postes du bilan = 235 015

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	12 225
Dettes fiscales & sociales	222 790
Autres dettes	
TOTAL	235 015

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

3A CONSEIL
 Expertise Comptable
 Commissariat aux comptes
 S.A.S au capital de 56 000€
 34 rue de Liège - 75008 PARIS
 Tél : 01 42 12 84 54 - Fax : 01 42 12 84 50
 R.C.S Paris B 383 335 007

Annexes (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges constatées d'avance = 529

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	529
TOTAL	529

Charges à payer = 235 015

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues.(408100)	12 225
TOTAL	12 225
Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers congés à payer(428200)	31 587
Taxe sur les salaires(438100)	158 638
Org.soc. congés à payer(438200)	12 774
Org.soc. autres charges à payer(438600)	14 792
Etat charges à payer(448600)	5 000
TOTAL	222 790

3A CONSEIL
 Expertise Comptable
 Commissariat aux comptes
 S.A.S au capital de 56 000€
 34 rue de Liège - 75008 PARIS
 Tél : 01 42 12 84 54 - Fax : 01 42 12 84 50
 R.C.S Paris B 383 335 007